

Communiqué
de presse

Montpellier, le 25 juin 2020 – 19h00 CEST

Convocation à une nouvelle Assemblée Générale Mixte le 8 juillet 2020

Intrasense (FR0011179886 - ALINS), spécialiste des solutions logicielles d'imagerie médicale et concepteur de Myrian, informe ses actionnaires que l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2020 n'a pas pu délibérer valablement faute de quorum. Par conséquent, le Conseil d'Administration convoque une nouvelle Assemblée Générale qui sera appelée à délibérer sur les mêmes résolutions et qui se tiendra le 8 juillet 2020 à 10h00.

Défaut d'atteinte des quorums en première convocation

3,48% des votes ont été exprimés sur 23.348.925 actions ayant le droit de vote. Le quorum pour l'Assemblée Générale Ordinaire en première convocation étant de 20% il n'a par conséquent pas été réuni. Il en est de même pour le quorum concernant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui est de 25% en première convocation. Par conséquent, l'Assemblée Générale Mixte n'a pas pu délibérer.

A l'occasion de la retransmission en direct de l'Assemblée Générale du 24 juin 2020, une présentation a été diffusée aux actionnaires portant sur les résultats 2019 ainsi que sur la stratégie d'Intrasense pour les années à venir. [Cette vidéo est disponible en rediffusion](#) sur le site internet d'Intrasense rubrique Assemblée Générale 2020.

Modalités de vote pour la deuxième convocation du 8 juillet 2020

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur le même ordre du jour que celui figurant dans l'avis de convocation publié au BALO du 8 juin 2020. Le texte des projets de résolutions qui sera proposé à l'Assemblée Générale demeure inchangé. Un avis de deuxième convocation sera publié prochainement au BALO et diffusé sur le site internet d'Intrasense dédié à l'Assemblée Générale 2020. Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont disponibles sur le [site internet d'Intrasense, dans la partie Assemblée Générale 2020](#).

Dans le cadre de ses résultats de ses dernières années et de sa politique de croissance, le Conseil d'administration encourage tous les actionnaires à prendre part à ce moment clé de la vie actionnariale de la société et à exprimer leur vote.



Les procurations et formulaires de vote par correspondance retournés pour l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2020 resteront valables pour celle du 8 juillet 2020.

Les actionnaires n'ayant pas encore exprimé leur vote ont la possibilité de le faire jusqu'au 4 juillet 2020 à 23h59 selon les modalités définies sur le site web de la société.

Des projets de résolutions permettant la continuité d'une stratégie de croissance

Tel que cela a été détaillé lors de l'Assemblée Générale du 24 juin 2020 qui est disponible en rediffusion sur le site web de la société, Intrasense a mis en place une stratégie ambitieuse et réaliste de croissance.

Cette stratégie 2020-2022 repose sur plusieurs piliers, dans la continuité des bons résultats des exercices 2018 et 2019 :

- La croissance sur les marchés clés de la société : Europe et Chine
- L'innovation à travers la mise en place d'une offre cloud unique sur le marché
- La valeur clinique à travers des projets de croissance organiques et inorganiques autour de l'intelligence artificielle
- Des partenariats industriels et technologiques, permettant d'optimiser l'accès aux marchés ainsi que le portfolio de la société
- La visibilité et le marketing, au travers également de nouveaux partenariats scientifiques

Malgré l'atteinte de l'autonomie financière, l'exécution de cette stratégie pourra nécessiter un besoin en financement de certaines initiatives stratégiques de croissance, et ainsi potentiellement une restructuration du capital et de la gouvernance. Cette approche pourra apporter une stabilité actionnariale à la société et être un élément de création de valeur pour ses actionnaires.

Dans ce cadre, le Conseil d'administration propose le vote de plusieurs résolutions d'augmentation de capital, permettant, dans le respect de son actionnariat et avec un objectif de création de valeur, de mettre en place dans les meilleures conditions la stratégie proposée.

Le Conseil d'administration recommande ainsi à ses actionnaires d'exprimer leur vote et de voter en faveur des résolutions proposées.



À propos d'Intrasense

Créée en 2004, Intrasense développe et commercialise un dispositif médical unique, Myrian®, plateforme logicielle facilitant et sécurisant le diagnostic, la prise de décision et le suivi thérapeutique. Grâce à Myrian®, plus de 1000 établissements de santé répartis dans 40 pays bénéficient d'une plateforme unique et intégrée pour lire tout type d'images (IRM, scanner...). Enrichie d'applications cliniques expertes pour des pathologies spécifiques, Myrian® offre une solution de traitement d'image universelle, intégrable dans tous les systèmes d'information de santé. Intrasense compte 40 salariés, dont 15 dédiés à la Recherche et Développement. Labellisée « entreprise innovante » par la BPI, elle a investi plus de 10 millions d'euros en Recherche et Développement depuis sa création. Plus d'informations sur <http://www.intrasense.fr/fr/>.

Contacts

Intrasense
Jérémy Peyron
Responsable Marketing &
Communication
Tél. : 04 67 130 130
investor@intrasense.fr

NewCap
Communication financière
et relations investisseurs
Roxane Gbedigro
Tél. : 01 44 71 20 43
intrasense@newcap.eu

